



Mont - Ste - Geneviève

Lied

VISITE DU DOYEN DE BINCHE A MONT-SAINTE-GENEVIEVE

Introduction

Pour compléter la série des visites du doyen de Binche en 1740, voici le texte concernant la paroisse de Mont-Sainte-Geneviève.

PREMIERE PARTIE: VISITE DU 22 AOUT 1740

LE VISITEUR OBSERVE ET INTERROGE.

Eglise est dédiée à Sainte Geneviève. La visite du Doyen de Binche a lieu le 4 septembre 1740.

Q1. L'église est-elle bien couverte et ne menace-t-elle ruine en aucun endroit?

1. Le choeur est bien couvert, pavé et blanchi, mais il commence à verdir dans un coin.

Q2. Est-elle bien blanchie et bien pavée?

2. La nef est bien couverte, pavée, et blanchie, mais verdi en partie

Q3. Les portes sont-elles solides et munies de serrures et de verrous?

3. (Les portes sont en) bon (état).

Q4. Les fenêtres et les vitraux sont-ils intacts, de sorte que les oiseaux soient tenus à l'écart?

4. (Les fenêtres sont en) bon (état)

Q5. Tous les autels sont-ils consacrés et pourvus de tables convenables et de parures séantes?

5. Il y a trois tables d'autel bien dotés, mais le Secretum¹ manque dans toutes les trois. Celle de l'autel majeur est portable.

Q6. Les statues et les peintures sont-elles intactes et décentes?

6. (L'ornementation est) bonne.

Q7. Y a-t-il un confessionnal avec grillage?

7. (Le confessionnal) est décent.

Q8. Y a-t-il une tribune ou un pupitre pour les saintes prédications?

8. (La chaire de vérité est) belle.

Q9. Le tabernacle du T.S. Sacrement est-il convenable? Est-il muni d'une serrure? Rien d'autre, sinon la Sainte Eucharistie n'y est-il déposé? Y est-elle conservée avec propreté dans un vase convenable et consacré? Une lampe brûle-t-elle toujours devant elle?

9. Dans le mur du choeur, il y avait un vieux tabernacle muni d'une porte verrouillée; il est momentanément dans la sacristie et l'on y dépose les Saintes Huiles. Il y a un autre tabernacle pivotant sur l'autel majeur, où l'on range une pyxide² en argent utilisée comme ciboire et une « remonstrance » dont on ne voit qu'une petite partie; cette dernière a été transformée en ciboire. C'est convenablement conservé. La lampe ne brûle pas toujours.

¹ **Secretum**: cache pratiquée dans l'autel pour servir d'ossuaire, de caveau aux reliques.

² **Pyxide**: Boîte à couvercle pour conserver les hosties consacrées ou les Saintes Huiles, selon le cas.

Q10. Y a-t-il des reliques et sont-elles convenablement conservées?

10. Il y a un reliquaire en argent, soutenu par deux anges. Il y en a un autre portable où sont gardées les reliques de Sainte Geneviève et d'une des compagnes de Sainte Ursule³. Les reliques ont été reconnues par Son Excellence l'Illustrissime Fénelon⁴.

Q11. Le Saint Chrême et les Saintes Huiles sont-ils conservés dans des vases convenables propres et gardés sous bonne serrure?

11. Les Saintes Huiles sont gardées dans des vases en argent comme dit au numéro 9.

Q12. Les fonts baptismaux sont-ils gardés sous clefs? L'eau y est-elle propre? La cuve est-elle convenable?

12. L'eau lustrale est propre, la cuve est convenable mais on ne peut pas la fermer à clef; son couvercle renforcé par des petits barreaux de fer est brisé.

Q13. Y a-t-il le registre prescrit des baptêmes renseignant le jour de la collation du baptême, le nom de chaque baptisé, le nom et le prénom de chaque parent, sans oublier le nom et le prénom de la marraine et du parrain?

Q14. Y a-t-il le registre requis des mariages dans lequel sont inscrits, outre le nom, la date du mariage et le nom des deux témoins présents au mariage? Y a-t-il un registre des décès? Est-ce le pasteur lui-même qui a la garde de ces trois registres?

13. et 14. Ils sont inscrits dans le même registre, mais en des endroits séparés. La formulation en est bonne.

³ La compagne de Sainte Ursule: Sainte Ursule a été accompagnée de quelque onze mille Vierges. L'hagiographie plus pratique signale que le prénom de la servante était Undecemillia soit La-onze-millième.

⁴ Fénelon: François de Salignac de la Mothe Fénelon (1651-1715) fut Archevêque de Cambrai de 1695 à 1715. Son oeuvre littéraire est restée célèbre.

Q15. Y a-t-il le registre prescrit de toutes les fondations des messes et des anniversaires ainsi que des autres offices pieux?

15. Il y a un obituaire.

Q16. Y a-t-il une sacristie? A défaut, une armoire convenable et bien verrouillée pour y enfermer les ornements sacerdotaux et les parements d'autels?

16. (La sacristie) est assez étroite, basse de plafond et humide. Elle est crevassée d'un côté et sa fenêtre n'est pas suffisamment solide et sûre. Elle est meublée d'une petite armoire sans serrure, dont une des portes est arrachée.

Q17. Existe-t-il un inventaire de ces ornements et parements ainsi que de tous les objets et livres d'église?

17. Il n'y a pas d'inventaire.

Q18. Les calices, les ampoules, les corporaux, les purificateurs, les pales et nappes d'autels, les aubes, les chasubles, etc. sont-ils en bon état, toujours propres, convenables et conservés sous bonne garde?

18. Il y a un calice en argent au pied de cuivre, qui n'est pas doré. Le reste est convenable. La chasuble blanche est rapiécée, la rouge est neuve, la verte et la violette manquent.

Q19. Les livres de chant, le Manuel, le Missel sont-ils convenables, bien conservés et n'y manque-t-il rien de nécessaire?

19. Certains livres sont passables, d'autres, abîmés.

Q20. Le cimetière est-il bien clos de façon à y empêcher l'entrée des animaux?

20. (Le cimetière) est clôturé en partie de murs et en parties de haies, ce qui le préserve des dépôts d'ordures. Il est contigu aux murs de l'église.

Q21. Y a-t-il une maison pour le pasteur? Est-elle bien entretenue? Le pasteur l'habite-t-il? S'il n'y a pas cette maison, est-il prévu un endroit agréable pour en construire une?

21. Il y a (une maison pour le curé), située à peu de distance de l'église, à environ un huitième de lieu⁵.

Q22. Y a-t-il une maison pour le chapelain? Est-elle bien entretenue?

22. Il n'y a pas de maison pour le vicaire.

Q23. Se faire montrer les comptes de l'église et des pauvres, les examiner et voir, entre autre, s'ils ne sont pas surchargés par des banquets?

23. (Les comptes) ne sont pas surchargés.

Q24. Y a-t-il un clocher pourvu de cloches pour appeler les fidèles aux offices divins?

24. Il y a un clocher lequel renferme trois cloches.

⁵ Un huitième de lieu: Latin: « medio quadrante », la moitié d'un quart de lieu.

DEUXIEME PARTIE: LE VISITEUR INTERROGE LE PASTEUR. NOMS DES CHAPELAINS ET DES CLERCS.

Q1. Le(s) vicaire(s) et le coute ou le clerc remplissent-ils bien leur office? Ont-ils une bonne conduite? Ne fréquentent-ils pas les tavernes? Le pasteur possède-t-il les "Synodes de Cambrai", tant les deux provinciaux que le dernier diocésain, ainsi que le "Concile de Trente"? Le doyen veillera à ce qu'on les lui présente.

1. Le pasteur ne possède pas les "Synodes".

Q2. Le coute est-il clerc ou tonsuré? N'est-il pas remarié? N'ouvre-t-il pas taverne ou n'exerce-t-il aucun métier répréhensible? A-t-il fait profession de foi?

Q3. Y a-t-il une école? Le maître d'école y enseigne-t-il bien? Exerce-t-il sa profession avec fidélité? Qu'enseigne-t-il? N'y a-t-il pas classes mixtes pour filles et garçons? Quels manuels sont utilisés?

2. et 3. Jean-François Feron, le marguillier, est marié, de bonne vie et moeurs. Il ne tient pas d'auberge. L'hiver, il enseigne à la maison, quoi qu'il arrive.

Q4. Le catéchisme est-il fait par le pasteur? Où? Quand? Est-il bien fait? Les enfants y viennent-ils avec zèle?

4. Le catéchisme est fait par le pasteur, les dimanches et jours de fête, avant les vêpres. Les enfants le suivent assidûment l'hiver, mais, l'été, ils gardent le bétail.

Q5. Y a-t-il une accoucheuse de bonne réputation et assermentée? Est-elle capable de conférer le baptême? Peut-elle promettre qu'elle annoncera au pasteur, dans les trois jours, les enfants qu'elle aura baptisés? Comme le veut le synode provincial, titre 6, chapitre 2 et aussi les édits royaux à ce sujet, article 9.

5. (L'accoucheuse) est de bonne réputation mais n'est pas assermentée.

Q6. Les biens de la fabrique et des pauvres sont-ils gérés utilement et fidèlement? Rien n'en est-il distraité?

6. *(Les revenus sont) bien (gérés).*

Q7. Rendt-on les comptes fidèlement chaque année et à jours fixes? A qui sont-ils présentés? Le pasteur y assiste-t-il?

7. *(Les comptes sont rendu) tous les trois ans, comme le veut l'édit de 1739. Le pasteur n'y intervient pas, parce que les biens des pauvres sont en communauté avec ceux de Buvrines et de Waudrez.*

Q8. A l'occasion de la reddition des comptes, ne fait-on pas de trop grandes dépenses? Combien? Et lesquelles?

8. *(Les dépenses) sont ignorées du Pasteur.*

Q9. Y a-t-il quelques adultères ou concubins notoires, ou des excommuniés, spécialement ceux qui sont restés pendant un an dans l'excommunication? Y a-t-il d'autres scandales?

9. *Un soldat français déserteur ... Il habite chez une femme dont le mari, berger, parcourt la région voisine. Suspecté de malversation, il a très souvent été mis en garde par le Pasteur et récemment par le Bailli⁶. Pour qu'il quitte cette femme, faute de quoi il serait chassé ou puni.*

Q10. Tous ont-ils communiqué aux Pâques? Personne n'est-il suspecté d'hérésie? Qui?

10. *C'est bon.*

Q11. Les fêtes sont-elles bien observées?

11. *(Les fêtes sont) bien (observées).*

⁶ Bailli: officier de justice d'un prince territorial ou d'un seigneur important.

Q12. Quels religieux viennent pour prêcher? Ont-ils des jours fixés et déterminés? Sont-ils admis par l'Archevêque? N'occasionnent-ils aucun scandale?

12. Les Frères Mineurs de Binche et les Capucins de Thuin affirment être admis. Ils ont des conduites exemplaires.

Q13. Quel est le collateur du pastorat? Qui en est le patron?

13. Depuis l'année 1177, les Abbés de Bonne-Espérance, Hugues et Robert de Harveng, Chevalier leur ont donné ou vendu ce pastorat en même temps que d'autres: l'autel de Mont-Sainte-Geneviève avec les dîmes, douaires⁷, rentes⁸ et appendices⁹, ses hommes libres et ses serfs.

La chronique de Bonne-Espérance, chapitre 2, numéro 52, dit: Qu'il apparaît clairement que cette paroisse était alors érigée et indépendante d'Anderlues avant même que cela ne soit indiqué dans l'acte de donation et les lettres de confirmation de l'Evêque de Cambrai et du Souverain Pontife.

Le deuxième concile général de Latran, en 1139, canon 10, et celui de Reims, de 1131, présidé par le Pape Innocent II, auprès duquel intervinrent Liétard, Evêque de Cambrai, avec Saint Norbert, Saint Bernard, etc ... ont statué, Chapitre 7: « nous insistons pour que les laïcs qui détiennent des églises, soit les

⁷ Douaire: domaine, revenu, etc.. destiné à couvrir les dépenses d'une nouvelle paroisse.

⁸ Rentes: En général, les rentes sont le profit que rend tous les ans, quelque fond de terre. Elles se paient en nature, en prestation ou en argent. Les rentes en nature, fort répandues en Hainaut, se composaient, le plus souvent, de plusieurs muids de blé, d'orge ou d'avoine, de chapons etc.

⁹ Appendice: chapelle, dans un hameau ou un écart d'une église paroissiale.

restituent aux Evêques, soit les subordonnent à une juridiction particulière¹⁰.

Stimulés par les foudres de la censure, les laïcs ont restitué les pastorats, non pas aux Evêques, parce qu'ils devaient le faire gratuitement, mais aux moines, sous couvert de vente. Comme le souligne le canon 13 du concile provincial de Rouen en 1072: « de même, pour l'achat et la vente des cures pastorales et d'églises paroissiales, tant par les laïcs que par les moines, ne s'amplifient plus, cela est désormais interdit. De même le canon 8 du concile de Tours en 1060. D'où le recours à ceux-ci, quant il s'agit de bien public.

Plût à Dieu, que cette paroisse fut érigée ou déclarée telle que décidé l'Abbé en 1620, et qu'il travailla beaucoup à l'ériger en pastorat.

La chronique de Bonne-Espérance, chapitre 29 numéro 24, affirme que les biens sont en suffisance et que le recteur¹¹, tant curé que vicaire n'en exige pas plus, qu'il y administre tous les sacrements et y fasse les enterrements.

Q14. Qui est le seigneur temporel?

14. Le Seigneur temporel est le Comte de Hainaut.

Q15. Quel couvent régulier ou quelle dépendance d'abbaye est situé dans sur le territoire de la paroisse?

15. Aucun.

¹⁰ **Juridiction particulière:** en latin: « exedicationi ».

¹¹ **Recteur:** personne qui, dans une paroisse, est chargée de l'administration des biens matériels.

Q16. Quels confesseurs ou autres prêtres y résident? Sont-ils de bonnes meours? Ne fréquentent-ils pas les tavernes?

16. (Il n'y a que) le curé.

Q17. Y a-t-il quelque ermite sur le territoire de la paroisse? Un ou plusieurs? Lesquels? Mènent-ils une vie digne? Respectent-ils les règlements édictés à leur intention par l'Archevêque? Veillez à ce que ces règlements soient montrés! Lors de la visite des dits ermites, surveillez s'ils se conforment à ces règlements!

17. Il n'y a aucun ermite.

Q18. Quel est le revenu de la (des) chapellenie(s)? Quelles en sont les dépenses? Ces dépenses sont-elles faites sur place ou ailleurs et avec dispenses requises? Quels en sont les titulaires?

18. Il n'y a aucun chapelain.

Q19. Quel est le nombre de communians, tant dans la paroisse principale que dans la succursale, s'il y en a une? Quel est l'étendue de la paroisse? Combien y a-t-il de hameaux et quels sont-ils? Combien y a-t-il de communians dans chaque hameaux? Sont-ils fort éloignés de l'église? Le chemin d'accès est-il difficile?

19. Il y a 170 communians. La paroisse est médiocrement étendue et les chemins d'accès en sont difficiles; elle ne comporte pas de hameaux. Elle est éloignée d'Anderlues d'une petite lieue, elle en a été dépendante, par hasard, lorsque ses habitants étaient trop peu nombreux.

Q20. Quelle est la valeur de la cure?

20. Elle est de 500 florins. Elle comprend en effet 16 bonniers de terre arable, toute la dîme sur les lupins¹² et fruits, porcelets et poulardes, le tiers de la grosse dîme; l'Abbaye de Salzennes¹³ perçoit les deux autres tiers, desquels en cas de nécessité, ils doivent subventionner la portion du pastorat.

L'an 1311, l'Abbé de Bonne-Espérance, céda à Salzennes trois bonniers et un demi journal situé à Mont-Sainte-Geneviève; il se fait que, par hasard, ceux-ci faisaient partie des biens de la cure.

Je pense que Salzennes a acquis les deux tiers de la grosse dîme de ce lieu, de Philippe, Comte de Namur (frère du Comte de Hainaut) lequel s'est enrichi en faisant main basse sur les biens des Eglises. Par testament, il ordonna une pénitence publique et leurs restitutions. Mais ces restitutions ne furent pas faites aux Eglises, auxquelles elles auraient dû revenir, mais au Monastère comme il apparaît de Myreo¹⁴

Lors de la visite de 1725, D.Portemont note que l'Abbé de Bonne-Espérance doit fournir à cette église paroissiale, le pain et le vin pour le Saint Sacrifice. C'est ce qui ressort d'une sentence de la curie de Mons rendue le 13 juin 1720. Mais les Lettres originales ont été perdues, c'est pourquoi le Seigneur Abbé y oblige le pasteur ou le recteur.

¹² Lupins: latin « lupinorum ». Dans l'antiquité, certaines espèces de lupins étaient cultivés en grand pour servir de fourrage. Leurs graines étaient utilisées dans l'alimentation animale mais très rarement humaine. Faut-il prendre ce mot au sens strict de fourrage? Aussi nous pourrions traduire par fèves des marais.

¹³ Salzennes: Abbaye de Cisterciennes du Val Saint-Georges à Salzennes, située sur les bords de la Sambre, à la sortie de Namur, fondée par le comte de Namur Philippe le Noble, en 1196-1197. Elle fut supprimée à la fin du XVIIIe siècle.

¹⁴ Myreo: Voir Miraeus et Foppens, opera diplomatica?

Eclésiâ vocata S. Genesieva

vist. 4. oct. 1740.

Chorus bene tactus, stratus, abbas, sed videtur in angulo.

Navis bene tacta, strata, abbas, videtur in porta.

3. Bene. 4. Bene.

5. sunt tria tabulae bene in porta

Deest sacramentum omnibus, et portatote in majori.

6. Bene.

7. dicens.

8. pulch.

9. fuit votis in viro forti cum porta ferrea, vinea et in
sacra et in eo ponuntur Oba. S. et alia formabile in
majori altari, in quo pino arg. ad istam fabricam, et demonstrat
cujus infima pars videtur elaborata in istam fabricam, hanc
servata. Lampas non sumpit ad

10. et signa arg. a duobus buxelis suspensa, et alia -
portabilis, in quibus sunt soliq. S. Genesieva, et unius et
socijs S. Ursula, dentibus cognitas et id in saulen.

in in vasis arg. offero. ut sup. n. 9.

12. aqua munda, in vase sumpo non obfaret, cujus -
opaculum fractum est in parvis cathis obfaret.

13. 14. sunt in eod. alt. sed locus separatis, in forma una.

15. est Obetarium. 16. est valde angustay submissay, gnumda
sunt rimae in una parte, ejus fenestra non fat forma metala,
in ea armarium parvum sine feris, imo una porta avulsa est.

17. non est. 18. valis arg. pides cupro non caratis,
caetera sicut bene. Gafala alba sapariata est rye nova,
defunt vinds et violacea. 19. aliqui medicores, alij laeri.

20. partim unis partim sepibus clausum, sed et alius -
a porticus infiat unis Eclésiâ.

21. est, sed unum distans ab Eclésiâ, circa medio quadrante.

22. non est. 23. non gravantur.

24. est et in eo tres (bonyones).

P. 2

Castor non gabel. Quiddo?

Joos fr. seron Bistors uporetus, bono vitas, non agant
tabernam, docet domi sime ut unque

4. sit a Castore dom. et jectis ante Vespary, piam diligenter
sime, est et parova pastina.

5. est bono nominis, non hominijurata.

TROISIEME PARTIE

Le visiteur interroge les chapelains, le coute, les maîtres de la Fabrique, les recteurs de la Table des Pauvres et les notables de la paroisse, chacun d'entre eux, séparément et en secret, sur chacun des points ci-après, avec précision.

NOM DU PASTEUR.

1. En ce qui concerne le prêche, le catéchisme, la visite de malades et toutes autres fonctions, le pasteur remplit-il bien et avec zèle les devoirs de sa charge?
2. N'outrepasse-t-il pas ses droits?
3. Ne fréquente-t-il pas les tavernes? Ne s'adonne-t-il pas chez lui à la boisson et à l'ivresse?
4. N'est-il pas suspecté d'incontinence ou d'autres agissements scandaleux? Sa servante est-elle de bonne réputation, de même que les femmes qui fréquentent sa maison?
5. Les dimanches et jours de fête, célèbre-t-il la messe aux intentions de la paroisse, à l'heure prescrite par le synode et le manuel?

F. Gilbert Portemont, religieux de Bonne-Espérance est Pasteur depuis douze ans. Il remplit bien les devoirs de sa charge. Il est bien quant aux autres articles. Il a sa nièce comme servante.

Ce qui précède doit être recherché à l'insu du pasteur. La prudence et la discrétion ne sauraient être assez recommandées!

Albert MEUNIER